



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-077 / 3-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 24 juin 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 29 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. AMACHANTOUX, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, N. JULLIARD, A. MOTTE, B. SEVEN.

La secrétaire de séance désignée est G. DA COSTA.

OBJET : FONCIER - PATRIMOINE / VENTES : Cession d'un appartement au sein d'une copropriété au 49 avenue de Paviot à Voiron à Monsieur TRINCHETE GUALTER

Rapporteur : Martine CHASSON

EXPOSE : Afin de constituer des réserves foncières pour permettre la requalification du secteur de Paviot, identifié au PLU en « périmètre de projet », la Commune de Voiron s'est portée acquéreur d'un appartement situé au 49 Avenue de Paviot à Voiron par voie de préemption en 2010. L'étude de « périmètre de projet » n'ayant pas été mis en œuvre, ce bien est aujourd'hui vacant et sans destination précise.

La municipalité a trouvé un accord avec Monsieur Trinchete Gualter, ou toute société pouvant se substituer à lui, qui se porte acquéreur de l'appartement en l'état, au prix de 60 000 €.

Le bien objet de la vente se situe sur les parcelles cadastrées section BD 341 et BD 343 et se compose des lots 9, 10 et 19 consistant en un appartement duplex de 38 m², une cave et un petit jardin.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la Commission Travaux Urbanisme Environnement & Qualité de Vie en date du 17 juin 2021,

Vu l'avis FRANCE DOMAINE en date du 02 octobre 2020,

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente vente à M. Trinchete Gualter ou toute société pouvant se substituer à lui, un appartement au sein d'une copropriété au 49 avenue de Paviot au prix de 60 000 €,
- D'autoriser Monsieur Yves Allardin, 1er Adjoint au Maire, à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** à l'**UNANIMITE (34 POUR)** - **N. JULLIARD ne prend pas part au vote**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN

Le 30/06/2021
Monsieur le Préfet
Mairie de Saint-Denis
93000 Saint-Denis



07/07/2021